



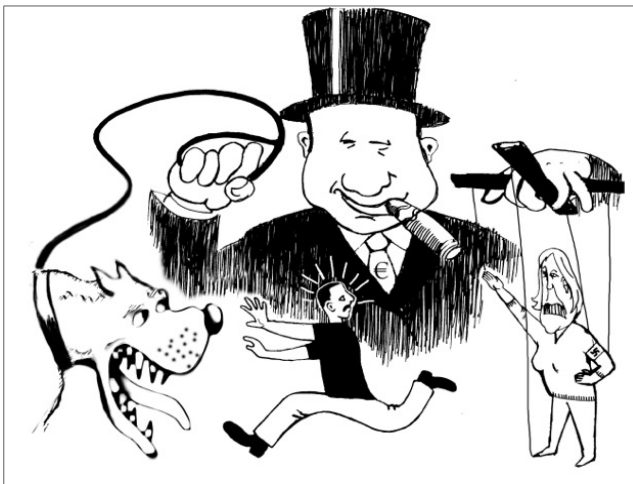
S.M.P.E. - C.G.T.M.

SYNDICAT MARTINICAIS DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION

<http://www.cgt-martinique.fr>

Mail: smpe.cgtm@wanadoo.fr

Septembre 2017



L'année 2017 aura été une année électorale riche en trahisons, rebondissements, suspenses, mariages « contre-nature » (?), cris de joie, déceptions, etc.

D'abord, avec celle de l'élection du président de la république. Emmanuel Macron l'a emporté face à la candidate du Front national. Sans surprise, pourrait-on dire. En effet, depuis un an, celui qui est devenu le « 8^e président de la 5^e république » a été porté par quasiment tous les médias. Finaliste face à la candidate du FN, il a bénéficié du soutien de presque toute la classe politique, à l'exception bien sûr des pro Le Pen, avec ce slogan: **barrer la route à l'extrême droite**. Et donc en fermant les yeux sur le programme du candidat Macron. Ce dernier a écrit, entre autres, que voter pour lui, c'est voter pour la « baisse de 60 milliards des dépenses publiques » et la « simplification drastique du code du travail ».

Dans le gouvernement qu'il a formé dans la foulée de son élection, il a nommé au poste de ministre de l'Éducation nationale, un ex n°2 de ce ministère, Jean-Michel BLANQUER. En effet, ce dernier occupait le poste de Directeur Général de l'Enseignement Scolaire. Il était donc le bras droit de Luc Châtel, le ministre de tutelle. C'est lui qui avait préconisé l'augmentation de nombre d'élèves par classe pour permettre la suppression de dix mille (10000) postes d'enseignants. Une référence, cet homme!

Dans le même gouvernement, Muriel Pénicaud, qui a été nommée ministre du travail. Ex DRH chez Danone, elle a réalisé une plus-value de plus d'un million d'euros suite à la vente de ses stocks-options après l'annonce d'un plan social (900 suppressions de postes) décidé par Danone et mis en oeuvre avec le concours actif de la DRH ... Pénicaud. Cette fine équipe gouvernementale est pilotée par Édouard Philippe, ancien directeur des affaires publiques de ... AREVA, multinationale française très impliquée en Afrique.

L'équipe Macron-Philippe a décidé de « réformer » en recourant aux ordonnances en commençant par la « simplification drastique du code du travail ». Seul, le patronat a applaudi. « *Ne lâchez rien* », avait déjà lancé Gattaz, le président du Medef, à Macron.

Pour ce qui est de la réduction des dépenses publiques, Macron a décidé de geler la rémunération des fonctionnaires en 2018 et de réduire le montant de l'APL, entre autres. Mais il s'est aussi attaqué à une autre catégorie de privilégiés, les contrats aidés, en revoyant à la baisse le nombre de contrats : 160000 de moins

De nombreux élus ont fait semblant de monter au créneau pour dire les difficultés qui en découleraient. Il sont allés voir le préfet qui représente le gouvernement, ce même gouvernement qui vient de le nommer, pour lui demander de sursoir à l'application des directives qu'il a reçues. Rien que ça!

L'Éducation nationale sera inévitablement impactée. En effet, quel établissement scolaire pourrait fonctionner sans le concours de ces travailleurs: Vie scolaire, entretien des locaux, des espaces verts, le service de restauration, etc.

Ces mesures, dont la liste n'est pas exhaustive, donnent une idée très précise de la volonté du gouvernement.

Face à cette offensive, il est nécessaire de réagir. Le 12 septembre, montrons que nous ne sommes pas dupes. Participons le plus nombreux possible à la journée de grève et de manifestation appelée par la CGTM et d'autres syndicats.

Calendrier Année Scolaire 2017-2018

ÉVÈNEMENTS	SORTIE (APRÈS LA CLASSE)	RENTRÉE (MATIN)
Rentrée des enseignants		Vendredi 1er septembre 2017
Rentrée des élèves		Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	Samedi 21 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2016
Vacances de Noël	Mercredi 20 décembre 2017	Jeudi 4 janvier 2018
Vacances de Carnaval	Mercredi 7 février 2018	Lundi 19 mars 2018
Vacances de Pâques	samedi 24 mars 2018	lundi 9 avril 2018
Ascension	Samedi 5 mai 2018	Lundi 14 mai 2018
Pentecôte/Abolition esclavage	Samedi 19 mai 2018	Mercredi 23 mai 2018
Sortie	samedi 7 juillet 2018	

Mardi 12 septembre 2017

Tous ensemble, manifestons contre les lois Medef/Macron

Face à l'offensive du Medef et du gouvernement, la CGTM appelle à une journée de mobilisation.

Les premières ordonnances concernent le secteur privé.

- ◆ Plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement ... abusif
- ◆ Réduction des délais de recours au Prud'hommes en cas de rupture du contrat de travail
- ◆ Référendum d'entreprise pour court-circuiter les organisation syndicales
- ◆ Fusion des instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT)
- ◆ Nouveaux CDD de projet sur le modèle des contrats de chantier

Mais le secteur public n'est pas oublié

- ◆ Rétablissement du jour de carence à compter de janvier 2018
- ◆ Gel des salaires en 2018 (valeur du point d'indice)
- ◆ Et surtout, Macron, à l'époque ministre de l'Économie, avait prévenu en septembre 2015: « *Le statut des fonctionnaires n'est plus adapté au monde tel qu'il va et surtout plus justifiable* ».

**Le 12 septembre, soyons le plus nombreux possible à la journée de grève et de manifestation
RDV 8 heures, Maison des Syndicats**

CGTM Education : Taux de cotisations

	1er au 6ème échelon		7ème au 11ème échelon		Hors classe	
	Mensuel	Année	Mensuel	Année	Mensuel	Année
Professeur des Écoles	5,00	60,00	5,83	70,00	6,25	75,00
Professeur de Lycée Professionnel	5,00	60,00	5,83	70,00	6,25	75,00
Professeur Certifiés	5,00	60,00	5,83	70,00	6,25	75,00
Conseillers Principaux d'Education	5,00	60,00	5,83	70,00	6,25	75,00
Agrégés	7,08	85,00	7,08	85,00	7,08	85,00
Vacataire, Contractuel (le), Retraité/e				Taux unique (annuel): 35		

Affectations des néo-titulaires hors de Martinique: la solution Blanquer

Cette année encore, des lauréats de concours (PLP, Certifiés, etc.) se retrouvent affectés hors de l'académie de Martinique. Les organisations syndicales dénoncent depuis longtemps des affectations qui ne tiennent aucun compte de la situation de l'agent et de la réalité en terme de besoins dans l'académie, et surtout des possibilités existantes. L'administration rétorque invariablement que les candidats étaient informés qu'ils participaient à un concours « national ». De Paris, des ratios sont élaborés pour chaque académie, le nombre d'agents nécessaires est déterminé et transmis aux différents recteurs. C'est le fameux « calibrage » qui est le résultat d'une gestion comptable des besoins. Mr JM Blanquer, le ministre de l'Education nationale, semble avoir une solution. On se demande d'ailleurs qui a bien pu lui suggérer une telle idée...

Dans un article paru sous le titre « *Mr Hollande (à l'époque premier secrétaire du Parti socialiste) demande à M. Allègre de « clarifier » son message* » dans *Le Monde* du 3 février 2000, l'auteur écrivait: « *Alors que Mr Allègre avait indiqué qu'il souhaitait « revoir » le Capès, les candidats s'engageant à rester dans la région où ils ont passé leur concours, M. SUEUR a souligné qu'il fallait éviter que les enseignants « changent d'établissement tous les ans », l'objectif devant être de former « des équipes stables ».* (Jean Pierre SUEUR est sénateur socialiste, ancien maire d'Orléans et a été un des responsables du secteur Éducation au Parti Socialiste). Le même Claude Allègre qui poursuivait. *"Il faut confier les écoles aux communes, les collèges aux départements, les lycées aux régions... personnels compris". (voir Bulletin syndical du SMPE-CGTM de 30 mai 2003).*

Dans un entretien accordé à « **Acteurs Publics** » et publié le 31 août 2017 sur leur site, à la question « *Souhaitez-vous régionaliser le recrutement et la gestion des enseignants ? Sur la base des 17 régions académiques ?* », voilà la réponse du ministre JM Blanquer: « *La régionalisation du recrutement existe déjà et fonctionne pour les enseignants du premier degré. Elle peut donc constituer une source de réflexion pour certains des aspects de la gestion du recrutement des enseignants dans le second degré. Cela correspond à l'attente des professeurs autant qu'à l'intérêt du système éducatif lui-même. Cela étant, il est des régions plus attractives que d'autres et on ne peut imaginer que la majorité des candidats postulent aux mêmes endroits. Nous devons réfléchir à cela et travailler collectivement pour prendre en compte ces situations et instaurer des régulations* ».

« *Réfléchir et travailler collectivement* »? Les ordonnances prises et rendues publiques le ... 31 août (tiens, drôle de coïncidence) pour démanteler le Code du travail sont là pour illustrer la méthode de l'équipe Macron.

« Baisse drastique » du nombre d'emplois aidés: Pérenniser la précarité ou pérenniser les emplois?

Depuis plusieurs semaines, le sujet occupe et préoccupe: **la réduction du nombre d'emplois aidés** et les conséquences sur le fonctionnement des services publics.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est la déclaration de Muriel Pénicaud, la ministre du ... travail : « *« La solution de demain, sur le long terme, ce n'est pas de l'emploi court terme précaire en contrat aidé. Un, les contrats aidés sont extrêmement coûteux pour la nation; deux, ils ne sont pas efficaces dans la lutte contre le chômage; et trois, ils ne sont pas un tremplin pour l'insertion professionnelle* ». Des élus (maires, parlementaires) sont montés au créneau pour dire leur désaccord et leur crainte. Ainsi la déclaration du député de Martinique, Serge Letchimy: « *Les inégalités atteignent aujourd'hui des sommets. Vous allez les amplifier en remettant en cause le volume, la durée et le financement des contrats aidés. Vous allez mettre des milliers de jeunes dans la rue*».

Le 24 août, les maires de Martinique se sont retrouvés, toutes tendances confondues, pour en discuter. Sur proposition d'un des leurs, ils se sont ensuite rendus en préfecture pour rappeler au préfet, celui là même qui est chargé d'appliquer les décisions du gouvernement qui l'a nommé il y a quelques semaines, les difficultés auxquelles les communes devraient faire face en cas de suppressions drastiques nombre d'emplois aidés. Il semble qu'ils ont obtenu un sursis.

Dernière prise de position en date, celle du syndicat « Indépendance et Direction – Force Ouvrière » (syndicat de chefs d'établissement), section de Martinique. Dans un communiqué, il s'*« inquiète des conséquences des annonces successives concernant les contrats aidés dans les lycées et les collèges de l'académie* ». Et de préciser qu'en juin 2017, il y a eu la *« suppression d'un grand nombre de postes de contrats aidés (AED, CUI) au sein des établissements* ». Puis rebelote en *« août 2017 avec une nouvelle diminution des postes de CUI qui passent de 920 à 380, soit plus de 60% de moyens supprimés. Cette forte réduction, si elle est confirmée, se traduira par de graves difficultés dans le domaine de la sécurité et de l'encadrement des élèves. Les services les plus fortement impactés seront la surveillance des élèves, la demi-pension et l'internat. Certains établissements n'auront pas d'autres choix que de fermer purement et simplement ces services annexes*». Avant de se dire *« sensible aux drames humains que génèreront ces mesures dans un contexte social déjà fragile* ». On veut croire, **mais la précarité n'est pas un métier.**

La réduction du nombre d'emplois aidés n'est qu'une des attaques parmi toutes celles que Macron s'est engagé à mener contre le monde du travail. C'est la raison pour laquelle le CGTM appelle l'ensemble des travailleurs à participer le plus nombreux possible à la journée de grève et de manifestation le 12 septembre, contre la précarité, entre autres.

LEGTA Croix Rivail : La DAAF relance le conflit.

La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DAAF) ne lâche pas le morceau. Alors que la mobilisation l'avait forcée à reculer en 2016, et donc permis à M. Aurore de rester à son poste, elle est revenue à l'attaque avec la ferme volonté d'imposer une affectation en tant que chargé de mission en Guadeloupe à cet agent qui n'a rien demandé.

Le comité martiniquais de vigilance, composé des personnels des établissements agricoles de Martinique, d'associations, de syndicats et de parents d'élèves exige le maintien de M. Aurore à son poste. Une mobilisation a commencé le 21 août, et a repris le 28 et se poursuit. Une motion a été prise à l'unanimité en plénière par les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique en faveur du maintien de M. Aurore à son poste. Affaire à suivre.

Jean-Michel Blanquer : Portrait d'un revenant

Jean-Michel Blanquer est tout sauf un homme nouveau ou un simple technicien de l'éducation. C'est une figure très connue qui revient rue de Grenelle où il a fait carrière pendant 6 ans dans des cabinets de droite, particulièrement ceux de Robien et Châtel. Il revient avec un entourage qui était également au cabinet de Luc Châtel. Avec la nomination de Jean Michel Blanquer rue de Grenelle, les émigrés de la Sarkozie sont de retour.



L'homme de la syllabique

Jean-Michel Blanquer est chez lui rue de Grenelle et depuis longtemps. De 2004 à 2012, il a gravi à toute vitesse, sous des ministres de droite, les échelons qui mènent aux plus hautes responsabilités de l'éducation nationale. Universitaire, docteur en droit, il est aussi un

spécialiste de l'Amérique latine. Et c'est peut-être cette qualité qui lui vaut de devenir en 2004 le premier recteur de Guyane, nommé par Jacques Chirac.

En 2006, Jean-Michel Blanquer croise la route du ministre qui reste pour lui un modèle : Gilles de Robien. Il devient directeur adjoint de son cabinet. Il y mène le combat stérile du ministre sur les méthodes de lecture. G de Robien tente d'imposer de force la méthode syllabique aux enseignants. Ce combat est mené au nom de la science. Mais les scientifiques cités par le ministre dénoncent une manœuvre. Finalement G de Robien est remercié. Mais sa manœuvre a nourri le doute des parents envers les enseignants et laisse une trace durable. JM Blanquer n'est pas oublié par son camp : juste avant les élections présidentielles de 2007, il est nommé recteur de Créteil.

Dans l'entourage de Luc Châtel

En 2009, un autre ministre de droite le ramène rue de Grenelle. Il est choisi par Luc Chatel pour devenir directeur de l'enseignement scolaire (Dgesc), c'est à dire patron des programmes et des moyens d'enseignement de la maternelle au lycée. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance d'une partie de son entourage actuel.

Christophe Kerrero, son directeur de cabinet, était conseiller de Luc Châtel, en charge de l'éducation prioritaire, puis des "affaires pédagogiques". Dans un livre publié en 2016, il se prononce contre la décentralisation comme elle est pratiquée actuellement et aussi contre la notion de compétence qu'il voit comme un concept anglo-saxon étranger à notre culture. Dans un entretien sur ce livre, il dénonce la "décomposition pédagogue" de l'Ecole. C'est aussi au cabinet de Luc Châtel qu'il croise un autre membre de son entourage actuel : Raphaël Müller.

L'homme des suppressions de postes

De 2009 à 2012, Jean-Michel Blanquer est le numéro

deux de l'Education nationale. A ce titre, il applique des politiques dont l'Ecole se souvient encore.

C'est lui qui organise les 80 000 suppressions de postes d'enseignants. Elles visent en priorité la scolarisation avant 3 ans, qui s'effondre, l'élimination des Rased et de la formation des enseignants. Les néotitulaires sont invités à découvrir leur métier à travers un DVD généreusement distribué par le ministère... Dans tout le pays, de nombreuses classes sont fermées, mais particulièrement dans les départements populaires comme le 93.

En janvier 2017, dans L'Express, il montre qu'il est encore dans les mêmes dispositions. " On ne doit plus se focaliser uniquement sur le nombre de postes créés, mais sur le nombre d'heures globales disponibles et la présence physique des enseignants dans les établissements... La création de postes pose plus de problèmes qu'elle n'en résout... L'idée est d'avoir un volume horaire garanti à l'échelle nationale en français et en mathématiques et fonctionner ensuite en laissant une autonomie accrue aux équipes pédagogiques pour fixer elles-mêmes la dotation horaire pour les autres matières"...

La période Châtel est aussi le moment où les fonds sociaux destinés aux lycéens pauvres sont divisés par deux et où le budget des classes préparatoires, au recrutement socialement privilégié, est doublé. Toutes ces mesures pénalisent toujours les mêmes : les élèves faibles, ceux des catégories sociales défavorisées.

Pour les pauvres, JM Blanquer imagine les "internats d'excellence", sur le principe d'extraction de leur quartier d'une poignée d'enfants des quartiers populaires "méritants". Ce dispositif accroît la stigmatisation et les difficultés scolaires des quartiers populaires et s'avère ruineuse pour une rentabilité pédagogique nulle. Les internats d'excellence disparaissent après 2012.

De mauvais résultats

Il applique les nouveaux programmes de 2008 qui n'ont pas laissé de bons souvenirs aux enseignants. Sa plus grande action pédagogique est l'imposition d'évaluations nationales remontantes à l'école primaire. Un dispositif qui est encore inscrit au programme de 2017. Elles vont faire scandale car "trompeuses". Leur finalité, découverte plus tard, était d'évaluer chaque enseignant en fonction des résultats des élèves.

Le premier épisode ministériel de JM Blanquer se traduit par un effondrement du niveau des jeunes Français. Sur ces 6 années, 2006-2012, PISA montre une nette dégradation dans toutes les disciplines évaluées. Les évaluations menées par la Depp, à contrario de celles que JM Blanquer dirige à la Dgesc, ne disent pas autre chose.

Les mêmes hommes avec le même programme promettent maintenant d'améliorer le niveau en CP et à l'entrée en 6ème et cela dès la fin de l'année 2017-2018.

François Jarraud

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pges/2017/05/18052017Article636306889214179524.aspx>

Liens utiles

La CGT Martinique: <http://www.cgt-martinique.fr/>

UNSEN CGT Educ'Action : <http://www.cgteduc.fr/>